L'ABEILLE DE LA N.-ORLEANS

Bureaux, No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 19 AOUT 1865.

FEUILLETON

LES FOURCHES CAUDINES.

V.

Dans une soirée dont la charité avait fourni le prétexte, M. de Brévans, qui s'y trouvait avec Mme de Merris, eut occasion de renouveler connaissance avec un condisciple qu'il avait perdu de vue depuis un certain nombre d'années. Ce personnage, d'un esprit inquiet, vif et remuant, venait de prendre une position violente dans la presse hostile au gouvernement. Fonctionnaire, il avait donné sa démission avec éclat. Ses anciens collègues tournaient autour de lui comme les voyageurs autour d'une forêt mal famée et ne le voyaient plus; le journaliste dirigeait tout justement alors le feu le plus vif de son artillerie contre le ministre de la guerre, à propos d'une question de crédit soumise à l'examen d'une commission; son travail avait fait sensation et le vote de la Chambre, qui discutait le budget, était douteux. Quiconque gravitait autour du ministre s'abstenait donc de reconnaître celui qu'on appelait dans le langage irrité des salons officiels, le traître et le renégat. M. Hippolyte Renaud était sous le coup de trois procès pour délits de presse. Ce soir-là, au beau milieu d'une galerie, le transfuge et M. de Brévans se trouvèrent face à face. Le colonel fit un pas. Un officier d'état-major poussa par le coude l'imprudent:

—Evitez M. Renaud, dit-il précipitamment, le ministre est là, et vous savez s'il déteste cet enragé folliculaire!

—Parbleu! répondit M. de Brévans, le ministre ne pourra pas m'enlever les épaulettes que j'ai, et s'il lui plait de ne m'en pas donner d'autres...... à son aise! J'ai connu Hippolyte Renaud riche et en faveur, et nous étions camarades; il ne sera pas dit que, pauvre et disgracié, je ne lui aurai pas tendu la main!

—Don Quichotte! murmura l'officier d'état-major qui s'esquiva, tandis M. de Brévans passait son bras sous celui du journaliste.

L'expression d'une joie orgueilleuse rayonna sur le visage d'Albertine, qui avait été témoin de cette scène. Elle pensa à Mme de Chazeuil.

—Je savais bien que je ne m'étais pas trompée! se dit-elle.

Peu d'instants après, Mme de Merris ne put s'empêcher de témoigner son contentement au colonel.

—Ah! vous étiez là? dit-il en jouant la surprise.

—Vous ne direz pas cette fois qu'il s'agissait de sauver votre tête du tranchant d'un fer ébréché, reprit-elle: vous avez le courage le plus difficile, le courage du cœur.

—Eh! non. Dites le courage de la vanité, c'est si bête de ressembler à tous les imbéciles qui bourdonnent dans un salon!

Ces réponses partaient comme des balles; il eût été dangereux cependant d'affirmer qu'un peu de calcul ne se mêlait pas à leur jet impétueux. Peut-être M. de Brévans était-il de ces hommes qui savent à l'occasion tirer parti des imprudences qu'un mouvement de jeunesse ou d'orgueil leur fait commettre. Peut-être aussi savent-ils qu'on n'accorde des qualités qu'à ceux qui se prêtent des défauts.

Deux lettres échangées entre Albertine et Antoinette donneront mieux l'idée de ce qui s'agitait alors dans le cœur de l'une et dans la pensée de l'autre. La première, celle que Mme de Merris adressait à Mme de Chazeuil, avait été écrite peu de temps après le bal où M. de Brévans avait rencontré son condisciple, Hippolyte Renaud.

"On ne sait plus ce que tu deviens, chère mignonne, est-ce l'influence du climat qui ajoute le goût du *far niente* à ton inclination naturelle vers l'indolence? Je te savais nonchalante, dois-je te croire oublieuse? Je ne t'ai pas, tu m'écris guère. Quelque chose me manque qui m'est cruel. Tu vas rire et t'écrier que quelque chose me manque toujours. Hélas! oui, et j'en souffre plus que je ne m'en plains.

"Tu connais le mari charmant que le ciel m'a donné. Charmant il fut, charmant il est. Je crois bien que charmant toujours il sera. Son humeur inaltérable me rappelle ces *ciels* d'azur dont jamais un nuage n'obscurcit la sérénité. Il entre en chantant, il sort en chantant. Il traite toutes les indispositions comme toutes les lassitudes, par la distraction. Le corps et le cœur, il soumet tout au même régime. Si l'on souffre, il faut se distraire; si l'on pleure, il faut se distraire. Il ferait prendre le plaisir en horreur. Ceux qu'il rencontre en son chemin l'amusent donc beaucoup? Un soir que j'essayais vainement de l'arrêter au coin du feu, entre un livre et une tasse, je le lui demandai: — Mais, oui! m'a-t-il répondu avec une vivacité et un sourire qui pouvaient me donner à réfléchir. Les maris, et je parle des plus spirituels, ont de ces imprudences, mais depuis l'aventure du sanglier j'ai pris le parti de ne plus réfléchir.

"Une de ses manies est d'ouvrir sa porte à deux battants, à son gré, il n'y a jamais assez de monde chez lui. Si je l'écoutais, il inviterait les Champs-Elysées et le bois de Boulogne.—Ma chère, me disait-il encore l'autre jour, quand on veut avoir dix personnes chez soi, on en invite cent.—Et comme je me récriais:—Eh! a-t-il repris, les chercheurs de pépites remuent beaucoup de sable pour avoir un peu d'or! Je n'ai suivi le conseil de Gontrand que dans de modestes proportions. Causer avec cinquante imbéciles pour passer un quart d'heure avec un homme d'esprit, quand dans une foule, c'est affronter beaucoup d'ennui pour avoir la chance d'un plaisir douteux.

"En attendant, la personne qu'on voit le moins chez moi, c'est M. de Merris. Celle qu'on a rencontrée le plus, c'est M. de Brévans. Ne pas l'accueillir eût été impossible, le renvoyer eût été plus difficile encore. Si je condamne ma porte, Gontrand le ramène à dîner. L'éloignement que tu m'as fait voir contre ce bel officier, m'avait mise en garde. Une circonstance récente m'a prouvé que tes préventions n'étaient pas justifiées. Le vicomte a mieux que de l'esprit."

Le récit de ce qu'il avait fait à propos d'Hippolyte Renaud mis au ban du ministère, venait après. Les choses racontées, Albertine continuait en ces termes:

"J'ai franchement tendu la main à M. de Brévans et tu n'aurais pas pu t'empêcher de faire comme moi. D'autres étalent leurs bonnes qualités, il cache les siennes ou les enveloppe d'un vernis de moquerie. Il met de la coquetterie à n'en pas convenir. C'est le sujet de nos grandes querelles. Ceaut d'un mot qu'un livre fameux a mis à la mode; il m'a surnommée l'Ange des illusions.

"Tu vois que je te dis bien tout. Ne fronce donc pas tes jolis sourcils et ne te dérange pas du canapé, sur lequel tu es certainement couchée à l'heure qu'il est, pour me menacer du doigt. La maison est telle que tu l'as laissée, il n'y a qu'un ami de plus. Pour rompre avec lui, je te l'ai dit, il faudrait d'abord me brouiller avec M. de Merris. Ta sagesse irait-elle jusqu'à me pousser à cette extrémité? Par exemple, M. de Merris a des façons d'agir et des mots qui dépassent la vraisemblance. Mais il est si rond en toutes choses et ses impertinences sont assaisonnées de tant de gaîté qu'on ne saurait se fâcher. L'autre jour, nous étions ensemble dans une de ces réunions bruyantes dont quelques chevaux maigres sont le prétexte. Je ne sais pas si c'est bien récréatif, la mode est d'y paraître. Entre deux courses l'ennui me prend et je propose à M. de Merris un tour de promenade. Jamais tu n'as vu figure plus étonnée que la sienne, il se récrie: Moi, à votre bras, moi, me dit-il, vous voulez donc me compromettre? Le rire me prit, mais comme j'insistais:—Oh, reprit-il, dans quel monde avez-vous vu, ma chère amie, qu'un mari offrait publiquement le bras à sa femme? Philémon et Baucis, à notre âge!

"Et ce disant, il me salua de l'air d'un ambassadeur qui prend congé de sa souveraine. Je ne sais pas si la plume rouge de la forêt de Compiègne se promenait aux environs. M. de Brévans apparut soudain. M. de Merris lui fait signe d'approcher.

—Mon cher colonel, dit-il, veuillez offrir le bras à ma femme, elle se meurt d'envie de marcher un peu. Vous resterez à ses ordres aussi longtemps qu'il lui plaira de vous garder. Et vous ma chère, si vous ne voulez pas avoir l'air d'une pensionnaire ou d'une recluse, riez, causez, courez, et surtout pariez. Sur ce, il pirouetta sur ses talons et disparut. Je ne l'ai plus revu qu'au moment du départ et encore était-ce pour me dire qu'il ne s'en irait pas avec moi.—M. de Brévans ne m'a pas quittée.

"L'extrême agitation produit quelquefois le même résultat que l'extrême solitude. On se replie sur soi-même et par degrés insensibles ou par rapides secousses on s'oublie en des pensées que l'esprit d'une femme n'est point accoutumé à sonder. Tu m'as souvent reproché, et non sans raison, d'attacher trop d'importance à un ordre de sentiments qui, selon toi, ne tiennent pas dans la vie la place qu'ils occupent dans ma pensée. Le mariage et ce que j'ai pu voir autour de moi me prouvent que tu n'as pas tort. Mais est-ce bien ma faute si mon cœur s'obstine dans ces sentiments dédaignés? Mon erreur est celle d'un grand nombre de femmes. Voici quelle différence entre nous et les maîtres que la loi nous donne!

"Ils ont les plus graves et les plus actives occupations, ils ont mille affaires pour employer leur temps, captiver leur intelligence, exciter leur curiosité. Ils gouvernent le monde. Que nous reste-t-il à nous qui avons parfois une éducation raffinée? L'équilibre est rompu entre notre cœur et l'existence qui nous est faite. Aucun aliment pour le cerveau, aucun pour l'esprit. Il faut cependant remplir la journée, et la semaine, et le mois! Comment faire? Par quel travail? La lecture qui nous est conseillée est une excitation perfide; la musique une amie qui nous laisse plus troublée après des consolations d'un instant. Ne va pas croire que je me range sous les drapeaux des faiseurs de réformes; non, je ne veux être ni général d'armée, ni président de cour d'assises; mais le monde des sentiments n'est-il pas le seul qui nous soit ouvert, et faut-il s'étonner si quelques-unes s'y réfugient avec une ardeur qui les dévore? Je ne vois dans les salons que des compagnes de plaisir qui n'ont pour unique occupation que le soin d'être belles à souhait, et parées à ravir. Heureuses celles qui trouvent leur satisfaction dans ce vide! Quelque chose palpite en moi, qui va au delà. J'en étouffe les élans, mais cela remue et rebondit.

"Ne te semble-t-il pas que la société élégante et polie qui nous habille de soie et de velours est divisée en deux camps qui se combattent plus qu'ils ne s'associent? Dans l'un, il y a tous les enivrements des luttes multipliées; dans l'autre, toutes les excitations de l'oisiveté. Là, on agit, ici l'on rêve. Comment espérer qu'on y pourra parler le même langage?

"Tout cela te paraîtra peut-être bien puéril, tout au moins bien inutile. Je me suis laissé aller aux entraînements de la plume. Maintenant une confidence peut-elle te faire plaisir? Tu me trouveras moins plaintive à ton retour. Je prends de ma vie ce qu'elle a de bon, et m'évertue à ne pas songer à ce qu'elle a de mauvais. Ta philosophie des compensations me pénètre; mais, si tu veux me voir tout-à-fait heureuse, reviens au plus vite. A cette condition, je te promets de rester huit jours au moins sans soupirer."

La réponse de Mme de Chazeuil ne se fit pas attendre.

"Ta lettre m'est arrivée un jour de pluie, ma chère belle; je suis encore dans l'épouvante de tout ce que tu me racontes. Un bal, une course, trente visites, des réunions! Où prends-tu la force de résister à tant de plaisirs? Je me suis allongée de mon mieux sur un fauteuil pour lire tes jolies pattes de mouche sans trop de fatigue, et, cette lecture achevée, il m'a semblé que j'avais une courbature. Et tes petits pieds te portent encore! qu'ils sont courageux! bon Dieu! Quant à moi s'il me fallait à ce menu de fête et de conversations, ajouter le poids d'une amitié nouvelle, j'en mourrais. Que celle de M. de Brévans te soit légère!

"Je ne connais plus qu'une seule sorte de bonheur, c'est le repos. M. de Chazeuil qui nourrit toujours des projets d'homicide, avait eu la pensée de me pousser tout doucement vers le tombeau, par une série de promenades qui, de Gênes, m'aurait conduite à Naples, par Florence et Rome. C'était un mode d'assassinat inédit. L'assassinat par les beaux-arts. Je lui ai proposé tout simplement de m'empoisonner, en lui jurant que je ne réclamerais pas, et il m'a laissée à Nice. Je n'en bougerai que pour retourner à Paris, auprès de toi.

"Au train dont marchent les congés j'ai tout lieu d'espérer que je rencontrerai encore M. de Brévans et son sabre à Paris. Rappelle-moi au souvenir de toutes leurs vertus. Il me semble qu'ils en ont trop pour les besoins de notre civilisation. Peut-être est-ce un effet d'optique, mais il faut pardonner quelque chose à une étrangère qui, grâce à l'éloignement, a perdu le sens des délicatesses parmi lesquelles autrefois elle a vécu.

"J'ai lu avec toute l'attention que comportait le sujet, le détail de la belle action dont le colonel s'est montré le héros. Je voudrais bien partager ton admiration, l'élan me manque. On se rouille en province. M. de Brévans a salué un fonctionnaire tombé en disgrâce, il a serré la main d'un journaliste qui marche dans les rangs odieux de l'opposition. C'est un fait, mais, en l'approuvant, je ne saurais décerner à celui qui en est l'auteur, un brevet de grand homme. J'ai bien peur même, s'il faut dire les choses comme je les comprends, que le joli sobriquet qu'en un jour de gaîté il a appliqué à tes grâces parisiennes et à tes innocences morales, ne soit marqué au coin de la vérité. Tu mourras dans les ailes d'un ange et sous le patronage des illusions.

"Veux-tu me permettre, en passant, de parler le langage de la philosophie? Ton exemple m'a gagnée. Et puis, cela n'a point d'importance entre deux étourdies, et cela s'oublie si vite! donc je me risque.

"Il y a peu d'hommes qui soient tout d'une pièce, chère mignonne, il faut être bien fort pour être noir de la tête aux pieds, sans une tache blanche. Mais le nombre est grand de nos frères en Dieu qui allient un peu de ruse, un peu de perversité, un peu de calcul, un peu de machiavélisme, un peu de tout enfin à quelques grains de générosité. On a vu des scélérats qui pleuraient au récit d'une belle action. Ils l'auraient faite au besoin, quitte à tuer un passant, le lendemain, pour avoir sa défroque. M. de Brévans est un homme du monde; il a le sentiment des choses élevées, peut-être aussi savait-il que tu le voyais, et le regard d'une jolie femme fait accomplir bien des prouesses d'une minute. Je sais, en outre, des gens qui ont racheté par de petites attitudes commises dans l'ombre, les héroïsmes qu'ils avaient eu l'imprudence regrettée de pratiquer au grand jour. Si j'ai bien regardé le vainqueur de Bir-Touta il est de cette race d'hommes qui nagent avec le flot, glissent à la surface des choses et s'arrangent pour tirer un profit de tous les hasards de la vie. Ils ne dédaignent pas de faire le bien, si le bien se trouve sur leur passage; mais, sans qu'on sache comment ils s'y prennent, le bien leur devra une redevance. Est-ce à dire qu'ils commettraient sciemment une chose malhonnête, si elle doit leur rapporter quelque bénéfice? Non certes, seulement ils auront cet art de faire porter des fruits utiles au dévouement et de rompre délicatement avec des sacrifices qui pourraient être d'un poids trop lourd.

"De telles gens errent par centaines au travers du monde, ils ont pour eux la grâce, l'esprit, le langage de la bonne compagnie; j'en ferais volontiers les amis de mon salon, je n'en ferai jamais les hôtes de mon cœur.

"Ce dernier mot est bien grave! Voilà où mènent les étourderies de la plume. Le cœur a-t-il rien à voir dans tout cela? J'espère bien que non. On en parle un peu beaucoup en toute occasion et la contagion me gagne. Cependant, j'ai pu remarquer de mon petit coin que le cœur tient dans la vie moins de place qu'on ne lui en prête et qu'il y fait moins de bruit qu'on ne croit. Ne le réveillons pas, et surtout en le jetant à la traverse de nos fantaisies, ne lui laissons pas croire que la bougie qui vacille au passant est le soleil qui flamboie dans sa poitrine.

"Au revoir, à présent, ma toute belle. M. de Chazeuil prétend que je me porte à ravir et parle de me ramener à Paris. L'égoïste veut assister aux courses du printemps. Je vais donc braver les horreurs du voyage. Une seule chose me donne le courage d'affronter tant de fatigue: c'est la pensée que je t'embrasserai bientôt."

A continuer.

PERDU OU EGARE.

Le certificat No 6066 de la Compagnie de la Banque du Canal de la Nouvelle-Orléans, pour cent soixante quatorze actions au nom de A. C. Graham, Président de la Première Banque Nationale de la Nouvelle Orléans, en date du 4 novembre 1861.

Avis est donné qu'il sera fait une demande pour le renouvellement du dit certificat.

A. C. GRAHAM,
Président de la Première Banque Nationale de la Nlle Orléans.
11 août—60 f

Département des Travaux Hydrauliques.
Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.
Nlle Orléans, 3 août 1865.

En vertu de la 15me section de la charte de cette institution qui autorise le bureau des Directeurs, UNE ASSEMBLEE GENERALE des actionnaires aura lieu, au bureau de cette compagnie, rue Dryades, entre les rues Canal et Commune, LUNDI, 11 septembre, à 11 heures du matin, dans le but de prendre en considération les affaires de la dite compagnie.

S. E. PERCY, Secrétaire.

GALERIE NATIONALE DES ARTS
DE
E. A. PIFFET,
(Successeur de E. JACOBS, rue du Camp, No 93.)
Cartes de visite dans tous les genres,
à
Trois piastres la douzaine.
juillet—3m

Photographies
A des prix réduits, pendant soixante jours.

La Compagnie Photographique de la Nlle Orléans, rue du Camp, No 57 fera des CARTES DE VISITE à trois piastres la douzaine, jusqu'au 1er octobre. La maison défie la concurrence pour la qualité du travail. Tous les portraits sont garantis.
30 juillet—1m A. A. TURNER, Photographe.

61..........*Rue du Camp*..........61

Avis—Photographie.

Le soussigné annonce à ses anciens clients et au public qu'il arrive du Nord avec tous les perfectionnements les produits récemment dans l'art de la Photographie. Etant seul, il s'occupera de tout le département des portraits d'enfants et des grands portraits, sous son appareil perfectionné. Il fera dorénavant des cartes à $3 la douzaine et les grands portraits à la même réduction. Peinture à l'huile, à l'eau et à l'encre de Chine, dans le meilleur style et dans le plus bref délai.
1août—1m S. ANDERSON.

E. ROGER & Co.,
Salles de ventes Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée,
Nlle Orléans, 5 août 1865.

Les soussignés désirant donner de l'extension aux affaires de leur maison ont formé une société, à dater de ce jour, avec M. C. T. NASH, de cette ville, qui s'occupera des ventes d'actions, effets publics, biens, propriétés foncières, scrips et autres valeurs, produits, vins, mobiliers, et autres ventes au dehors.

Ils se recommandent par une prompte exactitude aux affaires qui leur seront confiées.

Les ventes de marchandises sèches, linge fait, chapeaux et chaussures seront continuées, comme par le passé et sans aucun changement, par MM. E. ROGER & HENRY SAMORY.

Ils sollicitent l'appui de leurs amis et du public. Avances libérales sur consignations.

E. ROGER & Co.

Nous serons toujours prêts à fournir à nos amis de la ville et de la campagne des renseignements sur les valeurs de la place. 7août—1m

THE COTTON BOLL,
139......RUE DE LA COMMUNE......139
Entre St. Charles et Camp.
Concerts Gratuits!

Des concerts gratuits seront donnés tous les soirs dans ce café par M. A. BONNIVARD, le célèbre artiste. Il jouera sur le violon avec accompagnement de piano des morceaux des opéras français et italiens.
28 juillet—3m JOHN F. BECKER, propriétaire.

CIGARES DE LA HAVANE.

Cent quatre-vingt mille Londres, Conchas, Media Regalia, Reynas, Medianos et Cilindrados, des marques célèbres suivantes: Carvajal, Partagas, Friede de Galles, Intimidad, Manifiesto, Lealdad Española, Prince Alphonse, La Sociedad, Ingenuidad, Cabarga et d'autres marques—toutes importées directement de la Havane et à vendre par BORNIO FRERES,
17août—7 rue Gravier, No 77.

95 BALLES TABAC EN FEUILLE.

Cinquante-cinq mille tigeres de la Havane, des marques les plus célèbres, en débarquement de la barque Lexington, arrivée de Havane, à vendre par BORNIO FRERES,
17août—7 rue Gravier, No 77.

A VENDRE

Le FONDS et les INSTALLATIONS d'une bonne épicerie faisant de bonnes affaires et située au coin des rues Urquhart et Marais, 3me District. Pour les détails, s'adresser sur les lieux.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.
Bureau du Board des Assesseurs de la Ville.
Hôtel de Ville, 14 août 1865.

Le Bureau d'Assesseurs de la Nouvelle-Orléans ayant achevé leurs tableaux d'assessment pour l'année 1865, et des copies des dits tableaux ayant été remises au Bureau, dans la salle No 16 de l'Hôtel de Ville, elles peuvent être vues et examinées par un habitant quelconque de la dite ville de la Nlle-Orléans et par un propriétaire quelconque de la dite ville, de 9 heures du matin à 3 heures de l'après-midi, tous les jours (les dimanches exceptés) pendant trente jours, à partir du 15 courant, après quoi le Bureau d'Assesseurs se réunira, dans son bureau, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, les 19, 20, 21, 22 et 23 septembre prochain, pour considérer les demandes des contribuables qui se croiront lésés.

E. JAS. JENKINS,
Secrétaire du Bureau d'Assesseurs.

P. S.—Les contribuables sont avertis de venir examiner leurs assessments, et si les rectifications ne sont pas faites à temps, par suite de leur négligence, les erreurs provenant d'excès d'assessment ne seront pas ensuite rectifiées. 14août—1m

COMPTES DE TAXES.

Les comptes de taxes de la ville pour l'année 1861 sont maintenant collectés au No 37 du Commercial Place, près le coin de la rue St Charles.
12 août—6

Taxe directe des Etats Unis,
PAROISSE DE JEFFERSON.
Commission de la taxe directe des Etats Unis, pour l'Etat de la Louisiane.
Bureau, rue de la Commune, No 186,
Nlle Orléans, 12 août 1865.

Le tableau des taxes pour la Paroisse de Jefferson a été achevé et les taxes prélevées en vertu d'un acte intitulé "acte pour la perception de taxes directes dans les districts insurgés, dans les limites des Etats Unis et pour d'autres buts", lequel a été approuvé le 7 juin 1862—devront être payées à la Maison de Cour, dans la ville de Carrollton, dans la dite Paroisse, ou à notre bureau, rue de la Commune, No 186, Nlle Orléans dans les soixante jours qui suivront le 12 août 1865.

Tous les terrains et morceaux de terre situés dans les limites de la dite Paroisse et sur lesquels les taxes ne seront pas payées dans les dits soixante jours seront déclarés forfaits au profit des Etats Unis.

Mr. E. W. Schaffel est autorisé à recevoir les taxes dans la Paroisse de Jefferson, à la Maison de Cour de la dite ville de Carrollton, pendant soixante jours, à partir de cette date. Les personnes qui le préféreront, peuvent payer leurs taxes au bureau de la Nlle Orléans. Il conviendrait, pour les contribuables et pour nous mêmes, que les derniers reçus de taxes d'Etat fussent exhibés lors du paiement de la taxe actuelle.

Les billets du Trésor sont SEULS reçus en paiement des taxes.

E. M. RANDALL,
U. W. AMES,
D. URBAN,
Commissaires pour la taxe directe des Etats Unis, en Louisiane.

Pour copie conforme, E. S. DERICKSON, commis.
12 août—30

AVIS.
Banque de la Nouvelle-Orléans,
Nlle Orléans, 5 août 1865.

Les soussignés ayant été dûment nommés, par le major général E. R. S. Canby, "Liquidateurs de la Banque de la Nouvelle Orléans", avis est donné à tous les créanciers et autres intéressés dans la dite banque qu'on trouvera dorénavant les liquidateurs au local de la banque, aux heures habituelles des affaires, pour la liquidation des affaires de la dite banque.

Signé SAML. BELL,
ALEX. BROTHER,
EDWIN WHITTEMORE,
Liquidateurs.
6 août—1 m

AVIS.

La COMPAGNIE D'ASSURANCE HOPE, de la Nlle-Orléans, a transporté ses bureaux au No 31 rue du CAMP, près de l'ancienne Commune.

Cette Compagnie assure contre les risques de FEU, de MER et de RIVIERE et fait un retour de VINGT POUR CENT comptant aux assurés sur le montant leurs primes.

—DIRECTEURS—
T N Blake, Lafayette Folger, P Maloche,
J B St. Amand, M Barnett Jr., J Vicens Jr,
F A Ducros, C W Sandbery, H Peychaud,
LOUIS BARNETT secrétaire.

Banque des Citoyens de la Louisiane
Nlle Orléans, 7 août 1865.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de quatre pour cent (4 0|0) sur le capital du département de banque, lequel dividende sera payé aux actionnaires, au comptant, à partir de lundi, 14 du courant.

J. L. DELERY,
faisant fonctions de caissier.

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT,
46......Passage de la Bourse......46

Ad. Dupré Jr.
AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession au bureau de M. CYPRIEN DUFOUR, No 31, rue Bienville, près Royale.

Alfred Roman,
AVOCAT,
Paroisse St. Jacques (Lou.),
A repris l'exercice de sa profession dans le Quatrième District Judiciaire. Son bureau est à la résidence du gouverneur Roman.

P. A. ROY,
AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession.
Résidence: Paroisse de la Pointe Coupée.
30 juin—3m

Kennard & Luzenberg,
(JOHN H. KENNARD...... C. H. LUZENBERG)
AVOCATS,
Rue du Camp, No 20,
Nlle-Orléans.

T. J. & W. H. COOLEY,
AVOCATS,
Rue St.-Charles No 20 au Premier, chambre No 4,
10avril—6m

ANTHONY SAMBOLA
ABOGADO,
33..........Exchange Alley..........33

INFORMA á sus amigos y antiguos favorecedores de que vuelve á ejercer la abogacía, y dedicarse al mismo cuidado á los asuntos que se le confieran, ya sea en el Tribunal Supremo, en los de Distrito, ó en cualquiera otro de Nueva Orleans. 29 julio—1m

Prosper Camus,
NOTAIRE PUBLIC,
86......RUE ROYALE......86
—AU PREMIER—
Entre St-Louis et Conti.
1er août—1m

GUSTAVE A. BREAUX,
AVOCAT,
A repris l'exercice de sa profession et se trouve au bureau de ROBERT MOTT, No 30 rue du Camp.

STONE & MURPHY,
NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES
Et Marchands de
TOILE D'EMBALLAGE, CORDE ET FICELLE,
169......Rue Poydras......169
15 août—1m

F. A. GONZALES—JUAN SABATES—JOSE SABATES
(Ci-devant de la Nouvelle Orléans)
Sabates Frères & Co.
Marchands Commissionnaires,
ET
Importateurs de Cordes de Manille et de Sisal,
Rue Oficios, No 18,
HAVANE, (Cuba.)

A VENDRE PAR
B. P. SIMMS & Co.
Courtiers de marchandises et de produits,
BANK PLACE, No 23,
TOILE à sacs, corde et toile d'emballage du Kentucky.
SEL—Gros sel et sel fin de Liverpool.
CAFE—Café Rio, Havane, Java et Ceylan. 8 août—1m

Assurances contre les risques de mer, de rivières et d'incendie.
COMPAGNIE D'ASSURANCE HOME DE N. YORK.
Capital......$2,000,000
Actif le 1er janvier 1865......3,765,503 42
Passif......77,991 52.

Le soussigné, agent de cette compagnie bien connue et digne de confiance, est maintenant prêt à assurer contre les pertes ou les avaries sur mer, sur les rivières, contre les pertes et les avaries occasionnées par l'incendie, aux plus bas taux de primes. Toutes les pertes sont réglées et payées au comptant, à cette agence.

GEO. A. FOSDICK,
1août—1 m. Au coin des rues Camp et Natchez.

MOULINS EAGLE A COTON.
Réduction de prix.

La Compagnie de MOULINS EAGLE A COTON offre ses moulins perfectionnés à une réduction d'une piastre par scie sur les prix de l'année dernière. Elle est à même de faire cette diminution, car toutes ses ventes se font au

COMPTANT SUR LIVRAISON.

Elle peut ainsi manufacturer des moulins avec la certitude que son bénéfice ne sera point absorbé par de mauvaises dettes.

Des moulins à 30, 60, 65, 70, 75 et 80 scies sont en vente au dépôt des EAGLE COTTON GINS, au No 81 DE LA RUE ST CHARLES, coin de la rue de l'Union.

Les planteurs sont priés de dire, en envoyant leurs ordres, le mouvement du moulin dont ils ont besoin.

WM. G. CUSHING, agent,
Rue St Charles No 81 coin Union.

N. B.—VIS A COTON, de NEWELL, fonte de chevaux et BANDES DE MOULIN, à vendre. 16 août

A VENDRE

PLUSIEURS PETITES HABITATIONS près de la ville et quelques bonnes résidences dans la ville même, ainsi qu'une quantité de petites maisons et lots non bâtis dans les prix de $500 à $3,000 piastres.

Ces propriétés sont à vendre à des prix si avantageux qu'il est impossible de trouver des placements de fonds plus favorables. Les titres des ventes sont soumis à l'examen scrupuleux des plus habiles conseillers de la ville et de la campagne.

JUSTE FONTAINE & A. CASTANEDO,
Courtiers et agents de ventes de maisons, &c.,
No 20, Passage de la Bourse.
16août—4f Office No 2, au premier.

DISSOLUTION.

La maison existant sous le nom de T. DUPRE & Cie, est dissoute de commun accord à partir d'aujourd'hui. M. T. Dupré est chargé de la liquidation et peut être trouvé à l'ancien magasin no No. 69 rue de la Vieille Levée.

T. DUPRE.
ALF. DOUHONDE en Commandite.
Nlle Orléans, le 2 août 1865. 3août—31

Les soussignés continueront le même genre d'affaires que l'ancienne maison T. DUPRE & Cie, au No 69, rue Vieille Levée, sous la raison sociale de

Dupré & Grevemberg.
T. DUPRE,
LOUIS GREVEMBERG,
FIL. ARMANT en commandite.

Nous avons, à partir de ce jour, intéressé M. FRED. NICAUD dans nos affaires.
DUPRE & GREVEMBERG.

Avis de Société.

Les soussignés ont formé, aujourd'hui, une société sous la raison STEWART, HYDE & CO., pour le courtage de coton, les affaires de commission et d'expédition, au No 69 de la rue Gravier.

J. C. STEWART,
J. E. HYDE,
G. C. McCARTHY.

Références—MM. W. [illegible] et Co., Nlle-Orléans; [illegible], Mobile, Alab.; [illegible], Boston, Mass.; [illegible], New York, N. Y.

JAMES H. URQUHART,
Courtier de coton et de sucre
ET NEGOCIANT-COMMISSIONNAIRE,
33..........Passage Lavée..........33
1er août—1m entre Bourse et Bienville.

AL. MILTENBERGER,
FACTEUR DE COTON
ET
MARCHAND COMMISSIONNAIRE,
Rue Gravier No 191.
10 août—1m Nouvelle Orléans.

F. DOUHONDE & Co.
FACTEURS DE COTON ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Rue Natchez, No 87, entre les rues Camp et Magasins, Ci-devant BELLE ORLEANS.

Références: Cobb Martin & Co., New-York; Martin & Co., Louisville, Ky; H. Kennedy & Co., Nouvelle-Orléans; [illegible], Mobile, Ala.; Josiah Morris, banquier, Montgomery, Ala.; Chas. Duffield & Co., Chicago Ill. 22 juillet—3m

GEORGE W. WEST
(DE WEST, HENSHAW & GAMMACK)
Facteur de coton et de sucre,
Rue Perdido, No 32, Nlle Orléans.

PAYNE, HUNTINGTON & Co.,
FACTEURS DE COTON,
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Ont repris les affaires à leur ancien bureau,
rue de l'Union No 31.

J. E. WYCHE...... J. B. RICHARDSON.
WYCHE & RICHARDSON,
(Successeurs de John F. Wyche & Co)
COURTIERS DE COTON
ET NEGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,
41......Rue de l'Union......41

HOTLIN & CO. Facteurs de coton
ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Gravier, No 193,
Nouvelle Orléans.

D. BOULIGNY,
(Autrefois BELL & BOULIGNY)
Facteur de sucre et de coton,
ET
Marchand Commissionnaire,
Au coin des rues Commune et Baronne,
Nouvelle Orléans.

P. E. MATHEI,
Successeur de Hughes, Hyllested & Co
FACTEUR DE COTON
—ET—
Marchand Commissionnaire en général,
46, rue de l'Union, Nlle Orléans.

GIL [illegible]...... S. O. FERGUSON
GILLIS & FERGUSON.
FACTEURS DE COTON
ET
Marchands commissionnaires en général,
Ont repris les affaires au No 190 de la rue Gravier.

WARREN & CRAWFORD
(J. J. WARREN & T. W. CRAWFORD)
Successeurs de Warren, Gilmore & Co.
Facteurs de coton et marchands commissionnaires,
No 51, rue Carondelet, Nlle Orléans.

JOHN T. HARDIE & Co,
(JOHN T. HARDIE...... C. J. NICHOLSON)
Facteurs de coton
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
2ud Carondelet, No 64.

PILCHER & BARROW,
(Successeurs de PILCHER & GOODRICH et M. PILCHER & Co),
Facteurs de coton et de sucre, et MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
No 36 Factors' Row, rue Perdido—Nouvelle Orléans.
Les affaires sont dirigées par M. PILCHER.

BYRNE, VANCE & Co,
Facteurs de coton et de sucre,
ET
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Ont repris les affaires à leur ancien local,
Rue Carondelet, No 3, au premier

BOWER, GARNER & HARRISON,
Facteurs de Coton et de Sucre
ET
Marchands Commissionnaires,
Rue Carondelet, No. 56, Nouvelle-Orléans.
Ils font des avances libérales sur les consignations.

A. D. BANKS...... W. H. KETCHUM...... J. C. DENIS
A. D. BANKS & Co.
FACTEURS DE COTON
ET
Marchands Commissionnaires,
No 135 rue Gravier.

W. S. TULLIS,
Successeur de TARLETON, WHITING & TULLIS,
FACTEURS DE COTON,
rue Perdido, No 38.

W. L. ROBINSON...... J. D. SAUL
ROBINSON & SAUL,
Encanteurs et Marchands-Commissionnaires
44, rue des Magasins—NLLE ORLEANS.
Offrent leurs services pour la vente de sucre, de coton, de cargaisons, de propriétés foncières et pour les ventes de toutes sortes.

MACY, BROUGHT & MAUMY,
Courtiers de navires et négociants commissionnaires,
172..........GRAVIER..........172
BUREAUX au 1er.

H. W. SCHWARTZ & FILS,
Feront des AVANCES sur le COTON
Consigné à MM. John H. Schroder & Co,
LIVERPOOL.
Bureau 179 RUE GRAVIER.

MONROE & NOYES,
Marchands-commissionnaires et Encanteurs.

Les soussignés ont formé une société, sous la susdite raison, pour les affaires de commission et d'encan, au No 60 de la rue Carondelet, coin Union. Ils sollicitent des consignations de produits, de marchandises, et des propriétés foncières pour la vente à l'amiable.

JOHN T. MONROE,
O. J. NOYES.
Nlle-Orléans, 12 juin 1865. 17 juin—3m

JOHN E. HYDE...... ED. J. BOOKER
JOHN E. HYDE & Co
AGENTS DE BATEAUX A VAPEUR,
ET
Marchands Commissionnaires expéditeurs,
31..........Rue Natchez..........31

Ils donnent un soin tout particulier à la réception des consignations de fret.

MARSHALL J. SMITH & Co,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES,
Marchands de sucre et de toile d'emballage.
Ont repris les affaires au No 31, de la rue Carondelet.
Nlle Orléans, 17 juillet 1865.

HEWITT, NORTON & Co,
FERONT des avances sur les marchandises consignées à leurs maisons de NEW YORK et de LIVERPOOL.
Bureau, RUE DE LA COMMUNE, No 31.

JAMES NELLIGAN...... LEON VON ZINKEN
Nelligan & Von Zinken,
Encanteurs, Facteurs de coton,
ET MARCHANDS COMMISSIONNAIRES;
Rue Carondelet No 46,

Se chargent de ventes d'en'res, de bateaux à vapeur, d'habitations et de tout espèce de propriétés. à l'encan et à l'amiable.

Ils font, si on le désire, des avances libérales sur les consignations.

Marchandises sèches.
Wm. C. TOMPKINS...... H. E. ALSOBROOK
Wm C. TOMPKINS & CO,

Ont recommencé les affaires à leur ancien local, No 2 de la rue des Magasins, coin Canal, où l'on trouvera un ASSORTIMENT COMPLET DE MARCHANDISES SECHES pour les marchands de la campagne et pour les planteurs. Leur stock est ENTIEREMENT NOUVEAU et sera tenu au complet par chaque arrivage.

AB. GRISWOLD...... WM. M. GOODRICH
A. B. GRISWOLD & CO.

Au coin des rues Canal et Royale, ancienne maison HYDE & GOODRICH, établie à la Nlle Orléans il y a près de 40 ans—Fabricants de bijoux et d'argenterie, importateurs de montres, diamants, pendules, bronzes, porcelaines, argenterie plaquée, coutellerie et objets de fantaisie.

Condamment en magasin—le plus grand assortiment du Sud.

Wm Mc Combs...... John F. Irvine...... Jno F Demerou
McCOMBS, IRVINE & Co,
Marchands en gros et en détail de GROCERIES ET DE PRODUITS,
54 Gravier, entre Tchoupitoulas et Nlle-Levée

T. D. WILBANKS...... N. O. DONOHUE
J. D. WILBANKS & Co,
Marchands-commissionnaires expéditeurs, et Agents de bateaux à vapeur,
No 2 Tchoupitoulas.
Soins prompts donnés aux affaires qui leur sont confiées, et AVANCES D'ARGENT libérales faites sur consignations.

A. DELVAILLE...... L. JOUBERT
DELVAILLE & JOUBERT,
COURTIERS D'ACTIONS,
DE BILLETS DE CHANGE,
10........Rue Carondelet........10
Nouvelle Orléans.

AUGUSTE MONTREUIL,
Courtier d'actions, de billets et de change,
RUE CARONDELET, No 29,
15juillet—1m. Nlle Orléans

H. MAYNE,
PERCEPTEUR ET AGENT GENERAL,
Commercial Place, No 16.

Se charge de la perception de billets et de comptes, de la vente de propriétés foncières, du louage des maisons et de l'administration des biens.

Références—KEARNEY, BLOIS & CO,
[illegible] & CO,
W. H. [illegible] & CO, et autres.

Wm H. WHITAKER,
AGENT DE RECLAMATIONS,

Il porte une attention particulière aux affaires qui concernent le département du Trésor des Etats Unis. Bureau No 2, Exchange Alley, coin Camp et Commune.

J. E. WILSON,
Imprimerie de la Presse Magique,
No 77 Magasins, près Poydras.
Impressions exécutées promptement et élégamment.

Mme MAZUC,
Pension Française Privée,
RUE ROYALE, No 133,
entre les rues St-Louis et Toulouse.

L. E. MARCHAND IMPRIMEUR,
201..........RUE DE CHARTRES..........201
Entre Dumaine et Ste-Anne.

PILULES DEHAUT

Les substances végétales qui se trouvent renfermées ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, pour être prises et digérées en même temps que les meilleurs aliments et les boissons les plus fortifiantes, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations, tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la *constipation* et tous les maux qu'en dépendent.—Comme simple purgation, elles sont préférables aux autres médecines, parce qu'elles n'exigent ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que: *asthme, catarrhe, dartres, douleurs, gastrite, engorgements, migraine, scrofules, etc., etc.*, parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison. (*Voir la Brochure qui se donne gratuitement.*) Boîtes de 2 fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.

Dépôts à New-York, chez MM. JOHN MILHAU & Co, 183, Broadway; MM. FOUGERA, frères, 30, North William street; MM. DELLUC & Co, et L. LEROY, pharmaciens Broadway, No 771.

Avis à MM. les pharmaciens et droguistes de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane.

DES DEPOTS de NOS PILULES sont établis pour la vente en GROS et DEMI-GROS, chez MM. Louis CASTEL et DELOCHE, pharmaciens, et chez MM. Ed. GUILLOT et DUCONGE, droguistes.—*Au détail*, dans toutes les pharmacies de la *Louisiane* et des *Etats-Unis*.

COPAHINE MEGE

Approuvée par l'Académie impériale de Médecine. Méd. d'or par les hôpit. de Paris.

25 ANS DE SUCCES

Recommandée par M. CULLERIER, médecin en chef de l'hôpital des Vénériens. — Admise dans les hôpitaux de Paris et de Londres.

PRÉPARATION AGRÉABLE, DISCRÈTE, FACILE A PRENDRE en voyageant et en travaillant, guérit en 6 jours les maladies contagieuses, préparée par **G. JOZEAU**, pharm., 205, boulevard Magenta, Paris

Pour éviter la contrefaçon, exiger ma signature et ma marque de fabrique.

Dépôts à la Nouvelle-Orléans, chez M. Louis CASTEL, pharmacien, encoignure Ste Anne et Royale, chez M. DUCONGE, droguiste, et dans les principales pharmacies des Etats-Unis.

PREVENTION ET guérison des
MALADIES DE POITRINE
TRAITEMENT SPECIFIQUE PAR LES
HYPOPHOSPHITES DU Dr CHURCHILL,
SIROP D'HYPOPHOSPHITE de soude. SIROP D'HYPOPHOSPHITE de chaux.
PILULES D'HYPOPHOSPHITE de manganèse. PILULES D'HYPOPHOSPHITE de quinine.

Ces préparations sont les seules recommandées par le Dr CHURCHILL (*Medical circular* 1862).—Prix: 4 fr. le flacon, avec instruction.

12, rue Castiglione,—**SWANN**, Pharmacien,— 12, rue Castiglione, à Paris.

Les Sirops se vendent en flacons carrés dans le verre. Les Pilules en flacons carrés.—AVIS. Les seuls véritables hypophosphites du Dr Churchill sont ceux qui portent l'étiquette et sur la bande la signature de H. SWANN.—Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez M. LOUIS CASTEL, Pharmacien. A New York chez MM. JOHN MILHAU & FILS, Pharmaciens, No 183 Broadway.

NOUVEAU TRAITEMENT DES MALADIES
Par la méthode du Dr CHABLE, 36 rue Vivienne, Paris—Consult. par lettres.

PLUS DE COPAHU — **DEPURATIF DU SANG**

Maladies secrètes, traitement facile... [illegible] ...dartres, boutons, ulcères et de toutes les altérations du sang par le dépuratif végétal de CHABLE, et par les bains [illegible] ...—Pommade anti-dartreuse, d'un effet prompt contre les démangeaisons et toutes affections de la peau. Voir la notice explicative.

HEMORRHOIDES—Pommade guérissant en 3 jours.

VENTE en GROS s'adresser à CHABLE, Médecin-Pharmacien, 36, rue Vivienne, Paris, et les principales pharmacies.

SIROP DIGITALE DE LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIERE CLASSE A PARIS.

Ce sirop est employé avec le plus grand succès depuis plus de 25 ans, contre tous les troubles de la circulation. Par les médecins de tous les pays. Nous citerons MM. les professeurs de la faculté de Paris ANDRAL, BOUILLAUD, FOUQUIER, MAGENDIE, ROSTAN, etc., qui ont obtenu les plus heureux résultats contre les MALADIES DU CŒUR, organiques ou accidentelles, les PALPITATIONS NERVEUSES, les HYDROPISIES et autres nos DROPISIES DE POITRINE et autres les [illegible], l'Asthme, les Catarrhes pulmonaires chroniques, les Bronchites nerveuses, Coqueluches, etc.

Chaque bouteille de SIROP DE LABELONYE est revêtue d'étiquettes [illegible], et signée par nous.

Dépôt général à Paris, rue Bourbon Villeneuve, No 19, à la Nlle Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, coin Ste Anne et Royale.

DRAGEES GELIS & CONTE

APPROUVEES PAR L'ACADEMIE DE MEDECINE DE PARIS

A la suite d'expériences faites par une commission composée de MM. les professeurs BOUILLAUD, FOUQUIER et BALLY, démontrant leur efficacité, [illegible] leur supériorité sur les autres ferrugineux, confirmées par un nouveau rapport fait à la même académie à dix-huit ans d'intervalle.

Les dragées de Gelis et Conte sont le remède par excellence contre l'appauvrissement du sang, [illegible] les pâles couleurs, la chlorose, [illegible].

Chaque boîte est revêtue d'une étiquette et d'une enveloppe à deux teintes, et scellée par une bande portant la signature de M. LABELONYE, directeur général à Paris.

Dépôt général à Paris, rue Bourbon Villeneuve, No 19, à la Nouvelle Orléans, chez M. LOUIS CASTEL, pharmacien, encoignure des rues Ste Anne et Royale, et dans les principales pharmacies.

AVIS.

La société HAYES, SANDERS & CO. a été dissoute, par consentement mutuel. Le soussigné a repris le commerce de sellerie et les affaires de la maison à la Nouvelle-Orléans; il s'est associé à JOHN S. WILLIAMS, de la paroisse des Rapides, Lou., sous la raison WILLIAMS & SANDERS. Le bureau est pour le moment, au No 62 de la rue de l'Union.

R. W. SANDERS.

CONSERVEZ VOS DENTS!
J. A. CASABAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
200......RUE DU CANAL......200
continue à exécuter toutes les opérations de l'art du dentiste.
Consultations en français, en anglais et en espagnol.

DIVINATION, PREDICTIONS
PAR MADAME ADAH,
Cartomancienne parisienne et élève de Mlle Lenormand
Heures de consultation, de 10 heures du matin à cinq heures de l'après-midi.
90 rue St Louis, entre Bourbon et Dauphine.

Manufacture de chapeaux de la Louisiane.
R. F. DUNN & Co.,
MARCHANDS ET FABRICANTS EN GROS.
Rue de la Commune, No 36,

Un grand assortiment général de chapeaux de fourrures et de laine,
Pour hommes, jeunes garçons et enfants.
Constamment en magasin et à vendre à bas prix.
Ils font des chapeaux sur commande.
Les commandes sont promptement remplies.

BOTTES ET SOULIERS.

Nous appelons l'attention des planteurs, des facteurs de coton et du public sur notre stock de

Bottes et de souliers,

Stock frais et choisi, dont nous venons de faire des véritables au No 36 de la rue du Camp.

Nous avons un fort stock de chaussures faites pour dames, demoiselles et messieurs, et le meilleur assortiment pour enfants.

Bladon Springs, Ala.
1er juillet 1865.

Les propriétaires de cet ancien établissement favori, désirent avis qu'il est ouvert et prêt à recevoir le public. La table sera toujours pourvue de tout ce que le marché peut offrir de mieux. Le prix est modéré.

Un beau bateau à vapeur part de Mobile, pour les eaux, tous les samedis soir.

JAMES CONNOR & Co

Inspecteurs de farine.

Les soussignés, ci-devant membres du "Board of Flour Inspectors", inspecteurs de farine du Bureau des Marchandiseurs [illegible] ...

JAMES ROSS,
[illegible]
Nlle Orléans, 25 juillet 1865.

Machine à toile d'emballage.

Le soussigné annonce à ses anciens amis et au public qu'il est prêt à recevoir de la TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE et la CORDE de [illegible], au No 168 de la RUE NOUVELLE LEVEE, entre les rues Julia et St-Joseph, et au No 66 de la RUE DU COMMERCE, à une porte de l'ancien local.

Il faut transporter la toile à l'entrepôt gratis et il n'y a pas d'emmagasinage.

JAMES HARVEY.

LEON PIERRE,
97....Rue des Petites-Ecuries....97
COMMISSIONNAIRE ACHETEUR,
A PARIS,
Offre ses services aux importateurs de la Nouvelle-Orléans.
S'adresser pour renseignements et conditions à
LEON PIERRE & Cie,
rue de Chartres.

Hotel d'Europe,
A BILOXI.

Le soussigné prévient ses amis et le public que la saison est ouverte. Il est à même de recevoir des pensionnaires et des familles dans des conditions favorables.

F. FIRAISE, propriétaire.

Propriétés foncières
au loyer ou maisons.

JUSTE FONTAINE et ARMAND CASTANEDO, courtiers et agents, 20, Passage de la Bourse, entre les rues Royale et Chartres, No 2, au premier.

Les titres des immeubles sont vendus au comptant ou garantis.

AVIS.

Le Dr C. DELERY annonce au public qu'il a ouvert un bureau de consultations rue St. Louis près Bourgogne et Dauphine, à l'ancienne demeure du Dr Beugnot.

Consultations de une heure à trois, en français, en anglais et en espagnol.

Le Dr Delery s'occupe spécialement des affections de poitrine et de cœur.

GUERISON RADICALE
DE LA DYSENTERIE, LA DIARRHEE ET FLUXION DE POITRINE,
Par le docteur T. ANTOINE,
rue Bourbon No 26.

LE Dr P. JEGOU

A l'honneur d'annoncer au public qu'il a établi sa résidence et son office, rue Bourbon No 184, entre St Pierre et Toulouse.

Consultations—Pour les dames, de midi à 3 heures; pour les messieurs, de 4 heures à 7 heures du soir. Le Dr P. Jegou traitera d'une manière spéciale les maladies chroniques suivantes [illegible] ...

Nota—Le Dr P. Jegou s'engage à ne faire payer aucune rétribution pour le traitement de ces maladies après guérison complète.

ELIXIR TONIQUE
AU PYROPHOSPHATE DE FER
De O. ROBIN, Pharmacien,
Encoignure des rues Ste Anne et Villeré

Ce médicament à base de fer est souverain pour le traitement de l'anémie, la Chlorose, les Pâles couleurs, etc. et toutes les affections qui ont pour cause l'appauvrissement du sang. [illegible] ...

A vendre en gros et en détail chez O. ROBIN, pharmacien, encoignure des rues Ste Anne et Villeré et par les principaux pharmaciens.

Au débarquement des steamships Mississippi, Gen. Cromwell et North Star, et de la barque Lée Carter, un nouvel envoi de spécialités et produits pharmaceutiques, à vendre à la pharmacie E. E. MOUGIN, encoignure Dauphine et Dumaine, aux prix les plus modérés. [illegible] ...

A vendre en gros et en détail. Nos 27 et 29, rue Dauphine, encoignure Dumaine, N. O.

E. E. MOUGIN, pharmacien.

MALADIES
Dépuratif, Pommade, Injection et Poudre du Dr VERGE.

Toutes les maladies secrètes, anciennes et récentes, les écoulements, ulcérations, plaies, dartres, boutons et taches syphilitiques, &c., sont radicalement guéries par l'emploi des médicaments du Dr. F. VERGE. Le dépôt est spécialement recommandé aux personnes dans le même discours ou visité. S'adresser à GAUDOZ Jne, pharmacien, encoignure Orléans et Bourbon.

MALADIES SECRETES.

M. E. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de Paris informe le public qu'étant de retour de France et pour le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Orléans et Bourbon, ... [illegible] ...

Opiat et Injection du Dr. Ricord.

A vendre par E. GAUDOZ,
coin Orléans et Bourbon.

EMMET MIX...... M. JEFF. THOMPSON,
ci-devant de Memphis. ci-devant du Missouri.
RICHD POWER, autrefois de l'Arkansas.
Mix, Thompson & Power,
MARCHANDS DE COMESTIBLES EN GENERAL
ET
Marchands commissionnaires, facteurs de coton et de produits, Nouvelle Orléans,
RUE DE LA COMMUNE No 67, ET RUE DU CANAL No 88.

Nous étant établis à la Nouvelle Orléans pour faire le commerce de groceries et les affaires de commission, et de courtage, nous sollicitons l'appui de nos amis du Sud et de l'Ouest. Nous aurons constamment en magasin un stock complet de comestibles et de farines.

MIX, THOMPSON & POWER.

RENOVATEUR VEGETAL SICILIEN DES CHEVEUX,
DE HALL,

La meilleure composition pour les cheveux. Elle débarrasse la tête des pores morts, rend à la chevelure sa couleur naturelle, et la fait repousser quand elle est tombée. Elle prévient la chute des cheveux.

JAMES GONDRAL,
Coin Magazine et Commune

Produits de la Havane.

160000 Cigares de la Havane, différentes grandeurs, des plus célèbres marques. 50 balles tabac en feuille de Remedios, 70 sacs café de la Havane.

En magasin et à vendre par BORNIO FRERES,
77 Gravier.

Entrepot de Tapis,
No 10....Rue de Chartres....No 10

Nous avons en magasin un grand assortiment de TAPIS, [illegible] ...

VENTES A L'ENCAN.

Succession de Dorothée Lavigne femme décédée de Léon Thomassin—NORBERT.

PAR J. B. CROZAT, encanteur,
Bureau, encoignure Conti et Passage de la Bourse.

En vertu d'un ordre de l'Honorable John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 28 juillet 1865, il sera vendu, aux enchères publiques, SAMEDI, deux septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Conti et Bienville, la propriété suivante, savoir—

Deux portions de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située au faubourg Gueno, Troisième District de la Nouvelle Orléans, [illegible] ...

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor.

Acte de vente par-devant V. Fouzon, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Succession de Claude Guichonnet.
Propriété de valeur dans le Premier et Quatrième Districts.
PAR BOUDOUSQUIE & FORTIER.
CHAS. E. FORTIER, encanteur.
Bureau No 25, Commercial Alley.

Il sera vendu samedi neuf septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 29 juillet 1865, les propriétés ci-après décrites appartenant à ladite succession, savoir—

1o Un lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5 dans l'îlet borné par les rues Orange, St. Jean Baptiste, Race et Pécanier, [illegible] ...

2o—Un lot de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No 12 de l'îlet No 244 qui est compris par les rues Jackson, Eton, Josephine et Fulton, [illegible] ...

Conditions—comptant en billets du Trésor.

Acte de vente par-devant A. Boudousquié, notaire public aux frais des acquéreurs.

Meubles......Meubles.

Succession d'Elisabeth Feith, veuve de Daniel Gerber, décédée épouse de John Resting.
PAR BOUDOUSQUIE & FORTIER,
CHAS. E. FORTIER, encanteur,
No 27, rue de la Douane.

MERCREDI 27 août 1865, il sera vendu à cinq heures de l'après-midi, sur les lieux, ci-devant la rue des Champs Elysées, entre Claiborne et St. Jean Baptiste, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour du District de la Nouvelle Orléans, en date du 4 août 1865, les effets mobiliers de la défunte, consistant en lits, garnitures de lits, armoires, tables, pendules, miroirs, bureaux, chaises, vaisselles, &c.

Conditions—Comptant, payable sur les lieux en billets du Trésor.

Succession d'Elisabeth Feith, veuve de Daniel Gerber, décédée épouse de John Resting.
PAR BOUDOUSQUIE & FORTIER,
CHAS. E. FORTIER, encanteur,
No 32, rue de la Douane.

Il sera vendu, samedi, 16 septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 4 août 1865—les propriétés ci-après décrites appartenant à la succession susnommée, savoir—

Cinq lots de terre, situés dans le nouveau faubourg Marigny, désignés par les Nos Un, Deux, Trois, Quatre et Cinq, de l'îlet borné par les rues Elysian Fields, Frenchmen, Prosper et Rampart, [illegible] ...

Termes—comptant, en billets du Trésor.

Actes de vente par-devant Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Vente par le Marshal.

Albin Rochereau contre Goodrich & Cie.

A la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Sixième District Judiciaire, District Oriental de la Louisiane—No 3,619.

En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé dans le susdit procès, je vendrai, en pleine bourse, MARDI, 12 septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, No 18, entre les rues Canal et Douane, la propriété ci-après décrite, savoir:

UN CERTAIN TERRAIN avec les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Commune, Magasins et Gravier, [illegible] ...

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CUTHBERT BULLITT,
Marshal des Etats-Unis

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de Henorine Robin décédée femme de Antonio Frederic—No 25402.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes intéressées, de comparaître, et faire valoir, dans les dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire du défunt ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au même compte.

Par ordre de la Cour,
A. J. VILLERE,
député greffier.

Changement de domicile
MODES, ROBES ET CONFECTION

Mme. Vve. WEISZ, a l'honneur d'informer les dames de la ville et de la campagne qu'elle a transféré son magasin de modes rue du Canal No 180 et qu'elle tient toujours ce magasin les modes les plus nouvelles de Paris.

WEISZ.

Chaînes de Coton, &c.

J'ai pris à bail les "Lone Cotton Mills" de Jefferson City, Lou., et suis prêt à fournir des Chaînes de coton des Nos 5 à 12 inclusivement, en paquets de 5 livres et en balles de 2½ livres, au plus bas prix; de la Ouate, des enveloppes, à volonté et à mesure, et du coton à tricoter.

Bureau, rue du CAMP, No 73—Nlle-Orléans.

E. HEATH.

M. J. HART

AUTREFOIS du bureau de prêt, de la Louisiane (Louisiana Loan Office) est arrivé et recommence tout à fait les mêmes affaires sur une plus grande échelle qu'auparavant. Pour le moment, il reçoit, jusqu'au [illegible] chez M. A. WIREMILL, rue Gravier, entre les rues St Charles et Camp.

Une bonne Nouvelle!!!

TOUS les OUVRIERS et ENTREPRENEURS en général apprendront avec plaisir qu'un établissement vient d'être ouvert rue Royale, 177, au CAFE ROYAL, entre Ste Anne et Orléans, déjà bien connu par l'affabilité de ses nouveaux propriétaires. Ce tableau a pour but d'enseigner aux ouvriers sans ouvrage les endroits où ils pourront s'en procurer et à MM. les entrepreneurs les ouvriers en bâtiments de tous genres, sans compétition, avec leurs capacités respectives et leurs conditions. Tous les ouvriers et les patrons comprendront l'avantage qu'ils trouveront à cette démarche qui est sans intérêt, attendu que les renseignements de demande et de livraison sont gratis.

S'adresser au CAFE ROYAL, 177 rue Royale, entre Ste Anne et Orléans.

GRAND ASSORTIMENT DE SEL
Anglaise, Française et Américaine.
A LA
SELLE ANGLAISE
MAISON
L. GUILBAUX & GIEFERS
94, rue St-Charles, 94,
(Anciennement rue Royale, 121 et 123.)

Marchandises arrivant régulièrement par chaque steamer de New York.

[illegible] ...

CUISINIERE FRANCAISE

On demande une bonne cuisinière française au No 86, rue de la Douane.

RESTAURANT ST. LOUIS,
Tenu par Henri Martin,
Rue St. Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon

Chambres garnies pour célibataires, salons pour noces et repas de famille, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois des prix modérés.

M. Henri Martin ayant agrandi son établissement en y joignant la maison voisine, annonce à messieurs les voyageurs qu'il pourra toujours les loger convenablement eux et leurs familles.

Restaurant Français,
78......RUE DE CHARTRES......78
Tenu par M. Philippe Forget,

Ancien propriétaire du Restaurant des Amis

CHAMBRES GARNIES—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptêmes, &c.

VENTES JUDICIAIRES

Jacques Demarest contre Valsin Boone.

SIXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,470—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-neuf d'août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété décrite ci-dessous—

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No Deux de l'îlet compris entre les rues d'Orléans, St. Pierre, Tonti et Rocheblave, d'après un croquis dressé par J. A. D'Hémécourt, en date du 19 mai 1864 et annexé pour être consulté à un acte passé par-devant Amédée Ducatel, et devant notaire public de cette ville, en date du 7 juin 1864.

Le dit terrain mesure, d'après le susdit croquis, trente pieds de face à chacune des rues St-Pierre et d'Orléans, sur cent quatorze pieds cinq pouces et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les circonstances et dépendances du dit terrain, droits et privilèges y afférents, sans aucune exception ni réserve.

Cette propriété appartenant au défendeur ou saisie au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur suivant acte en rapport du dit notaire Ducatel, en date du 7 juin 1864.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW, shérif
de la Paroisse d'Orléans

E. M. Roche vs la dame J. M. Barrow & al.

(La dame Jeannette Miller, veuve de feu Jacob Barrow, la dame Suzanne M. Crossman, la dame J. A. Pace et la demoiselle W. B. Crenshaw.)

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,372—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI dix-neuf d'août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UNE CERTAINE ETENDUE DE TERRE située sur le Pontchartrain, dans la paroisse de Livingston, [illegible] ... des Etats Unis ... Isaiah Dingee, contenant trois cent quinze (315) acres environ, et bornée comme suit, savoir: au nord par les terres d'Arnold Daugen, à l'est par le Pontchartrain, au Sud par les terres de Wm Wells, et à l'ouest par les terres appartenant à William Wells et les héritiers de Moses Vinyard.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, privilèges, servitudes, avantages y afférents et y appartenant, voyez, vigoureuses; ainsi qu'il appert plus amplement du rapport d'Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 31 janvier 1861, portant vente de la dite propriété par le défendeur à Mlle Crossman le 18 mars James Barrow.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

ALFRED SHAW,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

Joseph Pearce vs Frederick William Dubel

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—No 10,920—En vertu d'un writ de fieri facias adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Alfred Shaw ci-devant Shérif et par celui-ci à moi transféré, je procéderai, le SAMEDI, vingt six août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dans la description suit:

Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues des Français, Marais, Urquhart et de l'Union, ayant trente-neuf pieds, plus ou moins, de face à la rue des Français sur quatre-vingts pieds de profondeur, plus ou moins, [illegible] ...

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes y appartenant et y attachés.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur suivant acte en rapport d'Edward Barnett, notaire public en cette ville, en date du 14 décembre 1861.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans

Succession de feu Charles Ms Carthy, décédé.

DIXIEME COUR de District de la Nlle Orléans—No 19,422—En vertu d'un ordre de vente rendu le 18 de juin 1865 et à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-six d'août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un TERRAIN situé au faubourg Marigny, dans le Premier District de cette ville, mesurant trente pieds de face à la rue St. Jean Baptiste, entre les rues La Course et des Orangers, [illegible] ...

Cette propriété appartient à la dite succession par suite de l'acquisition que le défunt en avait faite de Marguerite Jeanne Bonnet Macarty, suivant acte de rapport de Joseph Fouillouze, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 15 octobre 1856.

[illegible] ... Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gonzalès, Duplantier, de l'Annonciation et Barthelemy, désigné par les Nos Vingt et Vingt deux de l'îlet No Onze [illegible] ...

Les plans des dites propriétés seront exposés à la Bourse que quinze jours avant la vente.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Stephen Duncan vs Peter Duffy & al.

DIXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans—No 17—En vertu d'un writ de fieri facias contre Peter Duffy, adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Alfred Shaw ci-devant shérif, et par celui-ci à moi transféré je procéderai le MARDI, vingt deux d'août 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur Peter Duffy à un procès aujourd'hui pendant devant la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, intitulé "Peter Duffy et al. vs. [illegible]", No 11,862 des Archives de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans, pour la somme de deux mille quatre cent quatre vingt neuf piastres et cinquante cents ($2489 50), avec intérêt à [illegible] du 10 décembre 1862 jusqu'à parfait paiement.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Laurent Millaudon contre Charles Harrod & Davis.

COUR du Deuxième District Judiciaire, dans et pour la paroisse de St-Bernard—No 477

En vertu d'un writ de saisie et vente qui m'a été adressé par l'honorable Cour du Deuxième District Judiciaire, dans et pour la paroisse St-Bernard, dans la susdite cause, je vendrai à l'encan public, **Samedi, deux de septembre 1865, à onze heures A. M.**

à la porte de la maison de cour dans cette paroisse, la propriété ci-après décrite, savoir:

Une certaine habitation sucrière située sur le Bayou Terre aux Boeufs dans la dite paroisse de St Bernard, connue sous le nom d'habitation Cotton, à environ trois milles du fleuve Mississippi, [illegible] ...

ENSEMBLE—Toutes les bâtisses, améliorations et dépendances appartenant à la dite habitation, sans exception ou réserve, savoir: une SUCRERIE en briques, couverte en ardoises, avec tous les accessoires, [illegible] ...

ENSEMBLE—47 têtes de mulets, avec les charrettes, harnais, charrues, outils et instruments aratoires; les récoltes sur pied, comprenant, plus ou moins, 120 arpents de plants de cannes, 150 arpents de souches, et 150 arpents de maïs—Le tout d'après l'inventaire déposé dans mon bureau.

Saisie dans le susdit procès.

TERMES ET CONDITIONS—L'acquéreur payera comptant la somme de cinq mille piastres et 6 pour cent d'intérêt sur ladite somme, du 30 juin 1860 au 3 juillet 1861, [illegible] ...

ANTOINE CHALAIRE,
Shérif de la paroisse de St Bernard.

Fritz Hupperbauer vs Florestie Berthier.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 15,394—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le LUNDI dix huit de septembre 1865, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés en la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues de l'Amour, des Bagatelles, Mandeville et Casacalvo, dans le Troisième District de cette ville, [illegible] ...

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de François Favre suivant acte en rapport de A. Mazureau, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 21 décembre 1858.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats Unis.

CHARLES BIENVENU,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

Les meilleurs Cordages &c., pour le coton, DE FABRIQUE, à meilleur marché que la corde.

Le soussigné a reçu le commencement de la fourniture d'une grande quantité de ces meilleures CORDES qui arriveront vers le 1er du mois prochain.

Les personnes qui en ont besoin sont priées de laisser leurs ordres au No 49 de la rue Gravier.

E. FAIRMAN.